

romaine, et renouvelant les instructions tant de fois tracées par le Saint-Siège¹, rappelle le devoir qu'ont les prêtres des paroisses d'adapter leur ministère aux *besoins* de ceux qu'ils desservent. Pour cela, il importe que ces prêtres acquièrent une connaissance aussi parfaite que possible de la langue des fidèles, langue française dans les paroisses françaises, langue anglaise dans les paroisses anglaises, langues française et anglaise dans les paroisses mixtes. De là la nécessité d'un enseignement bilingue. Et il faut que cet enseignement se donne dès l'école primaire, alors que les esprits et les organes sont si malléables, et qu'il se poursuive ensuite à travers toutes les phases de l'œuvre éducatrice. Nous pardonnons à un étranger de mal parler notre langue ; nous ne le pardonnons pas aux nôtres. Si l'on veut que le ministère d'un prêtre canadien-français, dans une paroisse franco-canadienne, soit vraiment fructueux, aucune condition ne remplacera celle de la langue française apprise avec soin, dès le bas âge, selon les locutions et l'accentuation propres à cette langue, et parlée de façon à mettre l'âme et les sympathies du pasteur en harmonie avec l'âme et les sentiments des fidèles. Telle est bien, croyons-nous, la pensée authentique

1. Voir à ce sujet les savantes études publiées par le Rév. P. AUG. LEDUC dans la *Revue dominicaine* de 1917.